

Numéro de l'assuré : 2 54 11 83 069 032 71
Nom de l'assuré :
ANDUEZA GENEVIEVE
Pour mes démarches, j'utilise mon compte ameli.
Avec l'appli sur mon smartphone c'est très simple !

3646 Service gratuit
+ prix appel

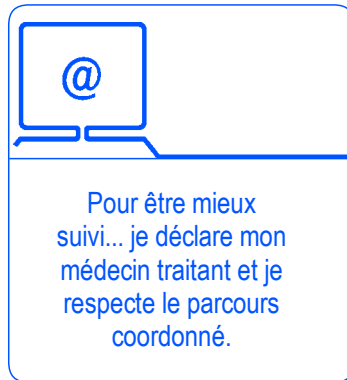
A l'attention de :
DUCHENE GENEVIEVE

ASSURANCE MALADIE DE PARIS
75948 PARIS CEDEX 19

Mme DUCHENE GENEVIEVE
HALL A
25 RUE D HAUTOUL
75019 PARIS

*mon
parcours
d'assuré*

Le 27/06/2022



> MON ATTESTATION DE DROITS A L'ASSURANCE MALADIE

Chère madame DUCHENE,

Vous êtes affiliée à un régime d'assurance maladie pour la protection de votre santé.

Pour faire valoir vos droits, vous trouverez ci-joint une attestation à présenter aux professionnels de santé (médecins, pharmacies, etc.) si vous ne disposez pas de la carte Vitale.

En cas de changement d'activité, de déménagement, de mariage ou de naissance, pensez à informer rapidement votre organisme d'assurance maladie et à mettre à jour votre carte Vitale. Vos droits seront ainsi actualisés.

Avec toute mon attention,

votre correspondant de l'Assurance Maladie

0641v1.59



La mise à jour de ma carte Vitale, c'est maintenant !

Des bornes de mise à jour sont à ma disposition dans toutes les caisses d'assurance maladie, les pharmacies et dans certains établissements de santé.



Votre attestation de droits à l'assurance maladie à présenter aux professionnels de santé

Numéro de l'assuré : 2 54 11 83 069 032 71
Nom de l'assuré :
ANDUEZA GENEVIEVE

Attestation de droits à l'assurance maladie

Valable du 27/06/2022 au 26/06/2023 sous réserve de changement dans la situation de l'assuré

Organisme de rattachement sécurité sociale	Code gestion	N° de sécurité sociale de l'assuré (à utiliser pour tous les bénéficiaires ci-dessous)	Modulation du ticket modérateur
01 751 5541	89	2 54 11 83 069 032 71	
Bénéficiaires(s) <i>nom de famille suivi d'un éventuel nom d'usage</i>	N° de sécurité sociale du bénéficiaire <i>(pour information)</i>		Né(e) le / rang
ANDUEZA GENEVIEVE DUCHENE a déclaré un médecin traitant	2 54 11 83 069 032 71		15/11/1954 1

Toute attestation de droits antérieure est à détruire.